



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MERCREDI 9 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le mercredi 9 avril, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Michel Crépeau, salle du Phare de Chassiron, sous la présidence de Monsieur Henri LAMBERT, Maire,

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs Sylvie DUBOIS, Jean-Marc SORNIN, Martine HERAULT, Gérard GOUSSEAU, Annie GRIZON, François AUBIN, Fabienne JARRIAULT, Patrick PHILBERT, Anne CLEMENT-THIMEL, Didier PRIVE, Frédérique VIGNERON, Alain NAVUEC, Sandra DUPEYRON, Philippe GAFFET, Karine LISON, Jean-Paul BEAU VAIS, Gaëlle FRELAND, Philippe EGREMONTE, Francis VERICEL, Evelyne CHEVRIER, Marc MAIGNE, Cécile ELAMBERT, Philippe DURIEUX, Stéphanie FONTAINE, Gaston BERITAUULT, Jacqueline CHEVALLIER et Christian TAVARES

**Etaient absents et excusés :** Madame Odette VIAUD (ayant donné pouvoir à Evelyne CHEVRIER)

**Etaient absents :** néant

- Le conseil municipal a désigné Madame Fabienne JARRIAULT comme secrétaire de séance.

C.M 09/04/2014	<b>Service :</b> Direction générale des services	<b>Rapporteur</b>
<b>Délibération n° 2014/22</b>	<b>Intitulé de la délibération :</b> Formation des commissions municipales	Henri Lambert

### Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-22,  
Considérant la nécessité de procéder à l'installation des commissions municipales,  
Appelé à désigner les représentants de l'assemblée délibérante dans les commissions municipales en tenant compte de la représentation proportionnelle,

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité**

**Procède aux désignations suivantes :**

Commissions	Membres	
	de la majorité (7)	de l'opposition (1)
Ressources humaines	Henri Lambert – Marc Maigné Francis Véricel - Evelyne Chevrier – Karine Lison - Frédérique Vigneron	Jacqueline Chevallier
Finances et marchés publics	Sylvie Dubois – Alain Navuec Sandra Dupeyron – Philippe Gaffet Philippe Egremonte – Didier Privé	Christian Tavarès
Environnement, DD de la ville et écoquartier	J. Marc Sornin – Sandra Dupeyron Anne Clement-Thimel – Marc Maigné Philippe Egremonte – Cécile Elambert Philippe Gaffet	Jacqueline Chevallier
Enfance Jeunesse	Martine Hérault – Karine Lison Frédérique Vigneron – Cécile Elambert Gaëlle Freland – Sandra Dupeyron Odette Viaud	Stéphanie Fontaine

Commissions	Membres	
	de la majorité (7)	de l'opposition (1)
Vie associative	Gérard Gousseau – Philippe Gaffet Gaëlle Freland – Odette Viaud Frédérique Vigneron – J.Paul Beauvais Karine Lison	Philippe Durieux
Vie culturelle	Annie Grizon – Francis Véricel Odette Viaud – Evelyne Chevrier Frédérique Vigneron – Alain Navuec	Philippe Durieux
Urbanisme et voiries	François Aubin – Didier Privé Alain Navuec – J.Paul Beauvais Philippe Egremonte – Odette Viaud Anne Clement-Thimel	Gaston Bérिताult
Action sociale et solidarité	Fabienne Jarriault – Evelyne Chevrier Francis Véricel – Karine Lison Didier Privé – Gaëlle Freland	Stéphanie Fontaine
Bâtiments	Patrick Philbert – J.Paul Beauvais Alain Navuec – Marc Maigné Anne Clement-Thimel – Odette Viaud	Christian Tavarès

C.M 09/04/2014	Service : Direction générale des services	Rapporteur
Délibération n° 2014/23	Intitulé de la délibération : Election des représentants au sein de la commission d'appel d'offres (CAO)	Henri Lambert

### Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 22,

Considérant la nécessité de procéder à la désignation de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants siégeant à la Commission d'appel d'offres,

Considérant que le conseil municipal a accordé un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats,

Considérant qu'au terme de ce délai, le maire a constaté que deux listes de candidats avaient été déposées,

Considérant que le conseil municipal a décidé à l'unanimité et conformément aux dispositions du nouveau code des marchés publics, de ne pas procéder au vote à bulletin secret,

### Procède à l'élection des représentants au sein de la commission d'appel d'offres dont les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 29
- nombre d'abstention : 0
- nombre des suffrages exprimés : 29

Détermination du quotient électoral (nombre de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir soit 5) :5,8

- La liste de la majorité a obtenu 4 sièges
- La liste de l'opposition a obtenu 0 siège

4 sièges ont été attribués.

Il reste 1 siège à répartir au plus fort reste attribué à la liste de l'opposition.

### Après répartition au plus fort reste,

**la liste de la majorité obtient 4 sièges titulaires et 4 sièges suppléants et la liste de l'opposition obtient 1 siège titulaire et 1 siège suppléant**

C.M 09/04/2014	Service : Direction générale des services	Rapporteur
Délibération n° 2014/24	Intitulé de la délibération : Election des délégués auprès des différents organismes dont la commune est membre	Henri Lambert

### Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-33,

Considérant la nécessité de procéder à la désignation des délégués de la commune auprès des différents organismes et établissements publics,

Appelé à procéder à l'élection de ses délégués pour siéger au sein des établissements publics et organismes dont la commune est membre,

**Après en avoir délibéré,  
A la majorité**

**Procède aux élections des délégués dont les résultats sont les suivants :**

Organismes	Nombre de représentants	Votants votes exprimés	Candidats/voix	Membres élus
syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural	1 délégué titulaire	Votants : 29 Suffrages exprimés : 29	F. Aubin / 24 voix	François Aubin
	2 délégués suppléants	Votants : 29 Suffrages exprimés : 29	D.Privé / 24 voix J. Paul Beauvais / 24 voix	Didier Privé J. Paul Beauvais
SIVU Golf de la Prée	4 délégués titulaires	Votants : 29 Suffrages exprimés : 29	H. Lambert / 24 voix G. Gousseau / 24 voix J. Paul Beauvais / 24 voix A. Navuec / 24 voix G. Bérिताult / 5 voix	Henri Lambert Gérard Gousseau J. Paul Beauvais Alain Navuec
	2 délégués suppléants	Votants : 29 Suffrages exprimés : 29	F. Aubin / 24 voix P. Gaffet / 24 voix P. Durieux / 5 voix	François Aubin Philippe Gaffet
Syndicat départemental de voirie	3 délégués	Votants : 29 Suffrages exprimés : 29	F. Aubin / 24 voix G. Gousseau / 24 voix D. Privé / 24 voix C. Tavarès / 5 voix	François Aubin Gérard Gousseau Didier Privé
Syndicat des eaux	1 délégué titulaire	Votants : 29 Suffrages exprimés : 29	F. Aubin / 24 voix	François Aubin
	1 délégué suppléant	Votants : 29 Suffrages exprimés : 29	A. Navuec / 24 voix	Alain Navuec
Syndicat Informatique 17	1 délégué titulaire	Votants : 29 Suffrages exprimés : 29	S. Dubois / 24 voix	Sylvie Dubois
	2 délégués suppléants	Votants : 29 Suffrages exprimés : 29	A. Navuec / 24 voix F. Véricel / 24 voix	Alain Navuec Francis Véricel
Conseil portuaire Port du plomb	1 délégué titulaire	Votants : 29 Suffrages exprimés : 29	J. Marc Sornin / 24 voix J. Chevallier / 5 voix	J. Marc Sornin
	1 délégué suppléant	Votants : 29 Suffrages exprimés : 29	P. Philbert / 24 voix	Patrick Philbert
Conseil administration EHPAD « jardins du Gô »	2 représentants	Votants : 29 Suffrages exprimés : 29	F. Jarriault / 24 voix M. Maigné / 24 voix P. Durieux / 5 voix	Fabienne Jarriault Marc Maigné
Correspondant Défense	1 délégué	Votants : 29 Suffrages exprimés : 29	S. Dubois / 24 voix G. Bérिताult / 5 voix	Sylvie Dubois
CNAS	1 délégué	Votants : 29 Suffrages exprimés : 29	H. Lambert / 24 voix S. Fontaine / 5 voix	Henri Lambert
ASA du marais Gâtineau	1 représentant	Votants : 29 Suffrages exprimés : 29	J. Marc Sornin / 24 voix	J. Marc Sornin

C.M 09/04/2014	<b>Service</b> : Direction générale des services	<b>Rapporteur</b>
<b>Délibération n° 2014/25</b>	<b>Intitulé de la délibération</b> : Détermination du nombre de membres siégeant au conseil d'administration du CCAS	Henri Lambert

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L 123-4 à L 123-9 et R 123-7 à R 123-15, Considérant qu'il convient dans un premier temps de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS entre 4 et 8 membres,

Appelé à fixer le nombre de membres au sein du conseil d'administration du CCAS,

**Après en avoir délibéré  
A l'unanimité**

**Décide que le nombre de membres du Conseil municipal appelés à siéger au CCAS est fixé à 8**

C.M 09/04/2014	<b>Service</b> : Direction générale des services	<b>Rapporteur</b>
<b>Délibération n° 2014/26</b>	<b>Intitulé de la délibération</b> : Election des membres siégeant au conseil d'administration du CCAS	Henri Lambert

### **Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L 123-4 à L 123-9 et R 123-7 à R 123-15,

Vu la délibération n° 2014/25 du 9 avril 2014 fixant à 8 le nombre de représentants du conseil municipal élus au sein de l'assemblée et appelés à siéger au sein du conseil d'administration du CCAS,

Considérant la nécessité de procéder à l'élection des membres du conseil d'administration du CCAS à scrutin secret,

Considérant que le conseil municipal a accordé un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats,

Considérant qu'au terme de ce délai, le maire a constaté que deux listes de candidats avaient été déposées,

### **Procède à l'élection des représentants dont les résultats sont les suivants :**

- nombre de votants : 29
- nombre d'abstention : 0
- nombre des suffrages exprimés : 29

Détermination du quotient électoral (nombre de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir soit 5) : 3,62

- La liste de la majorité a obtenu 6 sièges
- La liste de l'opposition a obtenu 1 siège

7 sièges ont été attribués.

Il reste 1 siège à répartir au plus fort reste attribué à la liste de l'opposition.

**Après répartition au plus fort reste,**

**la liste de la majorité obtient 7 sièges et la liste de l'opposition obtient 1 siège**

C.M 09/04/2014	<b>Service</b> : Direction générale des services	<b>Rapporteur</b>
<b>Délibération n° 2014/27</b>	<b>Intitulé de la délibération</b> : Délégations du conseil municipal au maire	Henri Lambert

### **Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Considérant que le conseil municipal peut déléguer certaines de ses attributions au maire afin de faciliter la gestion de la collectivité,

Appelé à délibérer sur les délégations du conseil municipal au maire,

Après avoir pris connaissance des 22 possibilités de délégations,

### **Après en avoir délibéré,**

A la majorité

### **Décide de déléguer au maire les attributions suivantes :**

- procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et des opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change (vote à l'unanimité)
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget (pour : 28 – abstention : 1 (J. Chevallier) – contre : 0)
- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre s'y afférentes (vote à l'unanimité)
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux (vote à l'unanimité)
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière (vote à l'unanimité)
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges (vote à l'unanimité)
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 € (vote à l'unanimité)

- décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement (pour : 28 – abstention : 0 – contre : 1 (J. Chevallier))
- fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme (vote à l'unanimité)
- d'exercer le droit de préemption de la commune (vote à l'unanimité)

C.M 09/04/2014	<b>Service</b> : Direction générale des services	<b>Rapporteur</b>
<b>Délibération n° 2014/28</b>	<b>Intitulé de la délibération</b> : Indemnités de fonction du maire et des adjoints	Henri Lambert

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1, Appelé à fixer les indemnités de fonction du maire et des adjoints,

**Après en avoir délibéré,**

**A la majorité** (pour : 24 – Contre : 4 (P. Durieux, S. Fontaine, G. Bérault et C. Tavarès) – Abstention : 1 (J. Chevallier)

**Fixe comme suit les indemnités de fonctions du maire et des adjoints :**

- pour le maire : indemnité de 55 % de l'indice 1015
- pour la première adjointe : 25 % de l'indice 1015
- pour les adjoints suivants : 21 % de l'indice 1015

C.M 09/04/2014	<b>Service</b> : Direction générale des services	<b>Rapporteur</b>
<b>Délibération n° 2014/29</b>	<b>Intitulé de la délibération</b> : Débat d'orientation budgétaire 2014	Henri Lambert

Le conseil municipal a débattu des orientations budgétaires de l'année 2014 présentées par la Municipalité.

Les principaux axes retenus sont les suivants :

- une légère pression fiscale de + 1,5%
- un recours à l'emprunt limité à 200.000 euros afin de maintenir la commune dans une démarche de désendettement tout en permettant un niveau de réalisation en investissement conformes aux besoins de la commune
- la poursuite de l'effort de contrôle des dépenses de fonctionnement

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h50

Le Maire

Le(La) secrétaire de séance

Henri Lambert

Fabienne Jarriault

DUBOIS Sylvie		LISON Karine	
SORNIN Jean-Marc		BEAUVAIS Jean-Paul	
HERAULT Martine		FRELAND Gaëlle	
GOUSSEAU Gérard		EGREMONTE Philippe	
GRIZON Annie		VIAUD Odette	
AUBIN François		VERICEL Francis	
JARRIAULT Fabienne	Secrétaire de séance	CHEVRIER Evelyne	<i>Absente (pouvoir)</i>
PHILBERT Patrick		MAIGNE Marc	
CLEMENT-THIMEL Anne		ELAMBERT Cécile	
PRIVE Didier		DURIEUX Philippe	
VIGNERON Frédérique		FONTAINE Stéphanie	
NAVUEC Alain		BERITAUULT Gaston	
DUPEYRON Sandra		CHEVALLIER Jacqueline	
GAFFET Philippe		TAVARES Christian	